

INFORMATION SECTORIELLE : APPLIQUER IFRS 8



1 demi journée

LES ESSENTIELS EN 3 HEURES

PROGRAMME DE LA FORMATION

CHAMPS D'APPLICATION ET PRINCIPES FONDAMENTAUX D'IFRS 8

- › Qui applique IFRS 8 ? Cas des sociétés cotées et non cotées
- › Définition d'un secteur opérationnel
- › Principe de l'approche management

LA DÉTERMINATION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

- › Identifier le Principal Décideur Opérationnel (PDO)
 - › Définir les secteurs opérationnels sur la base du système de reporting interne
- Quiz: quelles personnes / quels organes de l'entreprise sont susceptibles d'être identifiés comme PDO?
- Partage d'expérience en plénière sur les difficultés rencontrées pour définir les secteurs opérationnels

LA PRÉSENTATION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

- › Appliquer les critères de regroupement définis par la norme le cas échéant
- › Prendre en compte les seuils quantitatifs

Illustration pratique de regroupements de secteurs opérationnels

L'INFORMATION À COMMUNIQUER

- › Sélectionner les indicateurs à présenter parmi les indicateurs internes suivis par la direction
- › Les informations obligatoires requises par IFRS 8 dès lors qu'elles ne sont pas fournies en tant qu'information sectorielle

Lecture commentée d'informations sectorielles de groupes cotées

AUTRES POINTS D'ATTENTION

- › Interactions avec les UGT définies selon IAS 36
- › Changement dans l'organisation de l'entité entraînant une modification des secteurs opérationnels



OBJECTIFS

Identifier les secteurs opérationnels selon IFRS 8.
Appliquer les critères de regroupement et les seuils quantitatifs.
Communiquer une information financière pertinente et cohérente avec la vision du management.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation ciblée pour structurer l'information sectorielle en parfaite adéquation avec la manière dont la direction pilote l'activité, conformément à l'approche du management
Une méthodologie concrète pour définir les secteurs opérationnels, appliquer les critères de regroupement et respecter les seuils quantitatifs imposés par la norme
Des cas pratiques et des quiz interactifs basés sur des états financiers récents pour faciliter l'appropriation immédiate des exigences d'IFRS 8
Un format court à distance, en petit groupe, permettant des échanges personnalisés sur les enjeux spécifiques de chaque organisation
Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables financiers, consolidation et comptabilité, Consolidateurs, Contrôleurs de gestion, Experts comptables, Commissaires aux comptes
Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Formation à distance : Trois visuels : l'animateur en vidéo, la présentation, un paperboard virtuel Quiz interactifs 6 participants maximum Pendant la session : présentation des grands principes, exposé des incidences concrètes, exemples tirés des états financiers récents. Les cas pratiques et les quiz interactifs permettent de s'assurer de l'acquisition des connaissances. Après : fiche de synthèse. L'animateur est disponible à l'issue de la formation pour répondre à toute question relevant de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 12 février 2026 de 14:00 à 17:00
le 27 mai 2026 de 14:00 à 17:00
le 16 octobre 2026 de 14:00 à 17:00
le 3 décembre 2026 de 14:00 à 17:00

A définir :
le 17 octobre 2025 de 14:00 à 17:00
le 4 décembre 2025 de 14:00 à 17:00

Sessions en régions :
www.gereso.com/FHIFR8

Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :
.....

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal [][][][][][] Ville

Téléphone

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe)

Prénom

E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal [][][][][][] Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv